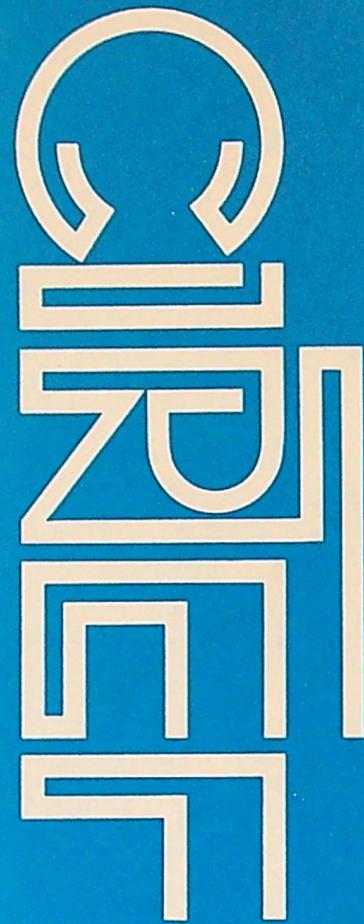


DAKAR 79
GÉNÉRALE
CONFÉRENCE
DE LA
ACTES
LES



AVANT-PROPOS

La première Conférence générale du Conseil international des radios-télévisions d'expression française a réuni, à Dakar, du 25 au 29 juin 1979, 58 délégués représentant 31 des 33 organismes-membres du CIRTEF, qui sont répartis dans 25 pays.

Elle s'est tenue sous la présidence d'honneur de Son Excellence Monsieur Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal, qui a voulu ainsi donner son appui à cette entreprise de coopération professionnelle, d'entraide et d'échanges entre les radiotélévisions qui, à travers le monde, utilisent entièrement ou partiellement la langue française dans leurs programmes nationaux ou régionaux.

Convoquée un an après la création du CIRTEF, cette Conférence générale a permis aux membres de définir l'orientation qu'ils veulent donner aux activités du CIRTEF et d'adopter un programme d'activités qui prévoit la publication de documents, la production et l'échange d'émissions, l'accueil de stagiaires et la prestation de services d'experts, l'organisation de colloques et de séminaires de perfectionnement ainsi que l'attribution d'un Prix CIRTEF aux meilleures émissions de radio et de télévision produites en coréalisation.

Les participants ont en outre entendu des exposés et pris part à des débats sur l'utilisation des satellites, la télévision numérique, la valeur des bandes magnétoscopiques 3/4 et 1 pouce ainsi que le rôle de la radio et de la télévision pour promouvoir le développement socio-culturel. Ces débats ont donné lieu à de fructueux échanges d'expériences et de points de vue entre les délégués représentant une grande variété de cultures et de régions du monde.

Les textes qui suivent constituent les actes de la Conférence générale Dakar 79.

Le Secrétariat général du CIRTEF
20, quai Ernest-Ansermet
Case postale 234
1211 Genève 8, Suisse
Tél. : 28.12.11
Télex : 28274 (CIRT CH)
Télégramme : CIRTEF GENEVE

Légende 1

La séance inaugurale de la première Conférence générale du CIRTEF a été présidée par Son Excellence Monsieur Léopold Sédar Senghor, Président de la République du Sénégal (à droite). A sa droite, le Docteur Daouda Sow, Ministre de l'Information et des Télécommunications chargé des relations avec les Assemblées et, devant eux, debout, le Président en exercice du CIRTEF, Monsieur Djibrill Bâ, Directeur général de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal, qui a prononcé l'allocution de bienvenue.



Légende 2

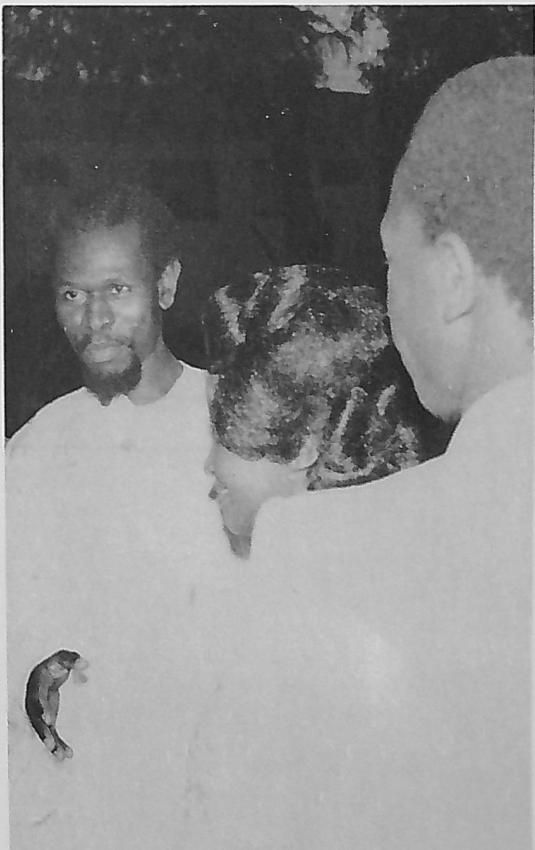
Les délégués ont pris place dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale de la République du Sénégal pour la séance inaugurale de la première Conférence générale du CIRTEF tenue à Dakar du 25 au 29 juin 1979.





Légende 3

Le ministre sénégalais de l'Information et des Télécommunications chargé des relations avec les Assemblées, le Docteur Daouda Sow, a offert une réception pour marquer la clôture de la Conférence générale tandis que le Directeur général de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal, Monsieur Djibril Bâ, a convié ses collègues à un dîner.



Légende 4

Le Directeur général de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal, Monsieur Djibril Bâ, Président en exercice du CIRTEF

SOMMAIRE

Allocution du Président du CIRTEF -----	page 1
Allocution du Président de la République du Sénégal -----	5
Procés-verbal des décisions de la Conférence générale -----	10
Résolution sur l'orientation et les activités du CIRTEF -----	13
Les exposés et les débats -----	14
Compte rendu général des travaux de la Conférence -----	17
Résolution pour remercier les hôtes de la Conférence générale -----	22
La cérémonie de clôture -----	23
La liste des participants -----	24

ANNEXES

Rapport à la Conférence générale -----	32
Rapport financier 1978 -----	38
L'orientation du CIRTEF -----	46
Règlement du Prix CIRTEF -----	50
Budget 1980 - 81 -----	56

ALLOCUTION DU PRESIDENTDU CIRTEF

par Monsieur Djibril Bâ,
Directeur général de l'Office
de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Président du Conseil Economique et Social,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues délégués,
Mesdames et Messieurs,

Mon émotion est légitime. Aussi ne cacherai-je point. Surtout pas au pays de l'émotion. L'émotion du Nègre qui après vos trente-cinq années de lutte, Monsieur le Président de la République, se voit enfin invité au banquet de l'universel, lui qui vient du Sahel, du désert ou de la forêt, avec sa corbeille de rythme et de raison intuitive, à qui l'on montre en bout de table la place d'honneur, et qui, les dents rougies par la cola blanche de l'honneur, se demande s'il doit sourire, ou être fort et se taire.

C'est dans cet état d'âme que je dois souhaiter la bienvenue en terre sénégalaise aux différents membres du Conseil international des radios et télévisions d'expression française. C'est dans cet état d'âme aussi que je dois, en leur nom, vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir accepté de rehausser cette rencontre de votre présence effective. Ce geste suffit à lui seul pour nous encourager à persévérer dans l'effort afin de faire du CIRTEF ce que nous ambitionnons d'en faire, c'est-à-dire un lieu de réflexion, d'échange et d'entraide.

N'ayant, ni ne cherchant à avoir les moyens d'être un bailleur de fonds ou un organisme de financement de projets audiovisuels, nous nous attachons en revanche à être un centre de concertation où il nous soit donné d'approfondir l'analyse des problèmes de tous ordres qui se posent aux média, d'échanger nos expériences, heureuses ou malheureuses, nos conclusions, nos techniciens de conception et de réalisation, nos idées et nos plans pour l'avenir. Nous attachons surtout beaucoup de prix à ce que cette Conférence générale de Dakar soit l'occasion de consolider les acquis d'une nouvelle étape, celle des actions concrètes dans les domaines de l'entraide et de la conception en commun du message audiovisuel.

Votre présence parmi nous, Monsieur le Président de la République, et les sages conseils qu'il vous plaira de nous donner tout-à-l'heure, nous aiderons, à n'en pas douter, à atteindre cet objectif. Nous pouvons en effet en préjuger favorablement, si nous nous référons, comme je vais essayer de le faire, à votre dimension de journaliste et, de façon plus générale, à votre dimension culturelle.

Le faisant, je le ferai malgré vous je le sais d'avance. Mais vous comprendrez aisément, j'en suis convaincu, que grâce à la complétion d'une assistance aussi respectable, et notamment à la complicité de tous mes collègues venus d'horizons si divers, je trouve le courage d'offenser votre modestie, de vous agresser dans votre sens de la mesure, votre simplicité, en un mot, votre désir si peu commun de vous faire si commun.

Journaliste disais-je, vous l'avez été et l'êtes resté au fond de vous-même. Vous avez écrit des articles de combat dans la revue "Esprit". Vous avez lutté pour la liberté d'être et d'exprimer son être, pour la liberté de penser et d'exprimer sa pensée, pour la liberté d'agir et d'expliquer son action. Le monde ne pouvait pas attendre de vous autre chose que de vous voir cultiver comme vous l'avez fait au Sénégal la liberté d'expression en favorisant la naissance de tout une constellation de publications, et d'être à l'origine d'un code de la presse qui, dans cette auguste salle a obtenu le soutien des parlementaires de votre parti et de l'opposition tant il est respectueux des libertés du citoyen.

Il y a aussi et surtout votre dimension culturelle, Monsieur le Président. Celle du Chantre de la Négritude. Celle du prince de la poésie. Et c'est là que vous êtes l'allié le plus précieux de l'audiovisuel, car c'est là que votre moi profond d'héritier de la civilisation orale s'exprime le plus clairement.

"L'encre du scribe est sans mémoire" avez-vous dit. Je me souviens encore des trente minutes de discours du conservateur de la bibliothèque de l'Université qui vous le rappelait, non sans reproche, au moment où il devait vous faire visiter quatre étages de scribes. Vous l'aviez rassuré en deux mots avant de visiter les rayonnages, et pourtant vous aviez mille fois raisons. Si c'est pour "ressusciter la théorie des servantes sur la rosée", si c'est pour "ressusciter l'air de la flûte et des conques", l'encre du scribe est sans mémoire.

Voyez-vous, j'entends encore, comme si c'était hier, mon maître me dire : surtout il faut que ces vers, contrairement aux précédents, soient heurtés. Quand vous dites "cette rafale d'aboiements là-bas qui l'éclatait comme grenade", vous n'écrivez plus. Vous ne lisez plus. Vous écoutez et entendez la rafale, et les aboiements, et les éclats et les grenades. Vous les entendez et nous les faîtes entendre. Non. La poésie de Senghor ne se lit pas. Même avec les yeux, on l'écoute et on l'entend, comme une réalisation audiovisuelle.

Enfin lorsque, dans votre oeuvre poétique vous vous rappelez

*"Les signares à l'ombre verte des vérandas
Les signares aux yeux surréels
Comme un claire de lune sur la grève",*

c'est toute la luminescence des journées et des nuits du Sine qui sont transformées, comme à la radio, en ondes sonores et portées par le tam-tam messager d'une cime de cocotier à l'autre et d'une génération à l'autre.

Aussi est-il tout-à-fait naturel que, foulant à nouveau la marche de pierre, vous chantiez :

*"Et mon cœur de nouveau sur la tombe
Où pieusement il a couché
Sa longue généalogie
Je n'ai pas besoin de papier
Seulement la feuille sonore du dialy
Et le stylet d'or rouge de sa langue."*

Aujourd'hui le stylet d'or c'est le micro, c'est la caméra, c'est le magnétophone, c'est le magnétoscope, c'est la piste couchée, c'est le son optique, c'est le satellite, c'est en un mot, l'audio-visuel avec toutes les possibilités d'expression et d'ouverture qu'il offre.

C'est par là que je terminerai. Vous avez fait obligation à l'O.R.T.S., quelles que soient ses possibilités techniques et financières, de réserver toujours 40 pourcent de son temps d'antenne à des émissions venant de l'étranger de manière à sauvegarder le maximum d'ouverture en direction d'autres cultures. Ce souci d'ouverture est une des raisons d'être du CIRTEF.

Chacun de nos membres doit constamment se dépasser de manière à mieux communiquer avec les autres, d'échanger davantage avec eux.

Nous savons, Mes Chers Collègues et moi-même, que le meilleur cadeau que nous puissions vous faire, Monsieur le Président de la République, à vous qui avez voulu tous les hommes frères, à vous et à tous ceux qui croient à la grande destinée de l'audiovisuel, c'est de faire en toute sorte qu'entre nous souffle ce vent de la fraternité. Du Maroc à Haïti, de la Tunisie à l'Île Maurice, du Tchad aux Comores, de la Haute-Volta au Liban, de la Guinée à la Belgique, du Niger au Canada, de la France au Gabon, de la Suisse à l'Empire Centrafricain, du Togo au Burundi, du Rwanda au Bénin, de la Mauritanie au Cameroun, du Mali au Sénégal.

Cette oeuvre commune, nous la devons aux générations futures, car notre volonté peut être demain celle de millions d'âmes sur la planète. C'est pourquoi, s'il faut qu'une des richesses de la société industrielle soit le ciment par quoi se tiennent toutes les autres, intégrant tout à la fois les acquis du passé et les paris sur l'avenir, il est ambitieux, il est difficile, mais il est juste que ce soit l'audiovisuel.

Dakar, le 25 juin 1979

ALLOCUTION DU PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

par Son Excellence Monsieur
Léopold Sédar Senghor

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Président du Conseil économique et social,
Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président du CIRTEF,
Mesdames, Messieurs les Délégués,

J'ai accepté de présider personnellement cette séance inaugurale pour remercier le Conseil international des radios-télévisions d'expression française d'avoir, à la fois, choisi Dakar comme lieu de sa première Conférence générale et élu, dès son Assemblée constituante, tenué il y a un an à Montréal, un Sénégalais à sa tête.

Il s'agit, là, assurément, pour notre pays, d'un honneur, mais aussi d'une responsabilité dans la mesure où le CIRTEF s'assigne comme priorité une meilleure connaissance et une plus grande solidarité entre différentes cultures, grâce au véhicule international de communication qu'est la langue française.

Ce n'est point ici que je rappellerai l'importance, dans le monde où nous vivons, de notre solidarité. A de multiples points de vue, le CIRTEF répond à l'idée que se fait le Sénégal d'une authentique coopération internationale. La question, en effet, est d'accomplir, dans un ensemble linguistique riche de ses diversités, l'union la plus large par-dessus les barrières géographiques ou raciales, religieuses ou idéologiques. Aussi le CIRTEF s'est-il voulu, dès l'origine, une institution de coopération non gouvernementale et à caractère professionnel, regroupant les entreprises de radiodiffusion sans aucun but politique ni commercial.

Promouvoir le rôle de l'audiovisuel en tant que moteur de développement au service de nos pays, aider ses membres à remplir leur mission sociale, culturelle et éducative par un dialogue et un échange d'expériences permanents, se familiariser avec les particularités et les aspirations de chacun, telle est donc la vocation du CIRTEF.

Les objectifs que voilà, placés dans la perspective d'impartialité positive qui anime les promoteurs du Conseil, ne pouvaient qu'attirer les organismes professionnels. Ils sont aujourd'hui 33, que j'ai plaisir à saluer, venant d'horizons aussi divers que l'Europe et l'Océan Indien, l'Afrique et l'Amérique du Nord, les Caraïbes et le Proche-Orient. Ils illustrent ainsi l'esprit d'ouverture et de tolérance propre à votre organisation.

J'ai espoir que, bientôt, toutes les institutions radiophoniques utilisant entièrement ou partiellement la langue française se joindront à vous. Je fonde cet espoir sur la certitude que le CIRTEF atteindra, à bref délai et sans moyens exceptionnels, les fins qu'il s'est assignées.

Il est un point de votre projet qui a spécialement retenu mon attention et que je vous invite à développer le plus possible dans les années à venir : c'est celui des échanges de programmes et des coréalisations. A l'heure où notre planète est en proie à de violentes secousses, parmi lesquelles les secousses culturelles ne sont pas les moins dévastatrices, à l'heure où notre continent, l'Afrique, se bat pour faire reconnaître les droits historiques de la Civilisation noire, votre existence constitue une chance pour nos cultures opprimées, sinon purement et simplement niées.

En contribuant à l'interpénétration des publics par la multiplication des échanges d'émissions, le CIRTEF oeuvrera, pour sa part, à renverser des barrières artificiellement entretenues et à promouvoir la compréhension réciproque de cultures qui, en vérité, sont complémentaires. Aucune nation n'en est plus convaincue que le Sénégal, situé au carrefour stratégique de plusieurs mondes.

Une longue route reste à parcourir en ce domaine, où les préjugés continuent de tenir une place non négligeable. Raison supplémentaire pour réclamer, sans lassitude, un Nouvel Ordre mondial de l'Information, qui participe de ce Nouvel Ordre culturel dont le Tiers-Monde a fait l'une de ses principales revendications.

Car, après tout, comment supposer un Nouvel Ordre culturel que ne précéderait et ne sous-tendrait un autre système international de la communication, libéré de la logique du marché et, d'abord, orienté vers la formation et l'information ? L'intérêt même de la libre circulation des nouvelles tombe dès que ce sont des monopoles aux moyens planétaires qui tranchent, unilatéralement, de ce qui mérite d'être diffusé : de ce qui constitue ou non une information.

Nous, Africains, éprouvons, en permanence, les conséquences de cette manière de concevoir la transmission des faits : soit par le silence réservé à des événements importants, qui, pourtant, nous concernent, soit, au contraire, par la publicité démesurée consacrée à des choses secondaires, soit, enfin, par la diffusion d'informations exactes, mais présentées sous un éclairage malveillant. En quelque sorte, avec ce système, notre existence se voit extradéterminée : la nouvelle crée l'événement et se substitue à lui.

Il ne suffit donc pas que le Nouvel Ordre de l'Information accompagne le Nouvel Ordre économique. Il doit en faire partie si l'on veut que la dignité de la personne humaine et sa capacité à s'assumer se réalisent dans la satisfaction de ses besoins aussi bien spirituels que matériels.

La mission de l'informateur audio-visuel, notamment africain, est alors double : il est un agent du développement par son aptitude à sensibiliser et à mobiliser les masses pour les tâches historiques qui les interpellent, et il est, en même temps, un propagateur de culture, prenant le relais de nos conteurs, poètes et historiens pour inviter les populations à puiser, dans les ressources de leur patrimoine, l'énergie nécessaire à la bataille du développement.

Qui doute d'ailleurs que, dans les sociétés africaines, où le champ de l'écriture demeure limité, l'image et le son soient appelés à jouer un rôle déterminant ?

Dès lors, la charge des radios et des télévisions se révèle particulièrement écrasante. Celles-ci suppléent l'école et la famille, le livre et le journal. Elles mettent le monde à notre portée et nous aident à le mieux comprendre.

Mais on constate, chaque jour, les déviations auxquelles des régimes totalitaires sont conduits en matière d'information orale et visuelle. Sans m'appesantir sur cet aspect de la question, je voudrais attirer votre attention sur une déformation parfois involontaire du message, consécutive, en partie, aux progrès scientifiques eux-mêmes et qui en constitue, en quelque sorte, la rançon. La performance technique est positive si elle permet aux hommes de se rapprocher, aux préjugés raciaux ou religieux de s'estomper, aux haines séculaires, aux rivalités stériles, aux passions rétrogrades de se tarir. Elle l'est moins, elle ne l'est pas si elle conduit à masquer les problèmes, à distraire de l'essentiel au profit de l'anecdote et du marginal.

C'est pourquoi se pose, aux véhicules de la communication de masse, dont la radio et la télévision, le problème des rapports entre les masses et leur niveau d'information. Car ce n'est pas l'intellectuel, possédant les moyens d'acquisition d'une information large et approfondie, qu'il faut atteindre, mais l'homme de la rue, comme disent les Américains, qu'il s'agit de faire passer de la passivité à la curiosité, puis à la participation.

Par ses fonctions multiples, la radiotélévision, en tout cas, s'insère profondément dans les sociétés d'aujourd'hui : elle influe sur les moeurs et façonne les mentalités. On n'a point encore achevé d'analyser, recenser, évaluer les conséquences de son irruption : économiques, politiques, psychologiques et morales, sociales, culturelles enfin.

On parle beaucoup du pouvoir de la télévision : de la "télécratie". Certes, dans le mesure où l'expérience directe n'est plus leur unique environnement, et quotidien, des modifications importantes dans les réactions et le comportement des individus sont prévisibles dans bien des domaines, et pas toujours, peut-être, dans un sens souhaitable. Raison de plus pour s'en préoccuper. De même qu'une économie moderne ne se conçoit plus sans planification, de même les média de masse, vu leur extension, ne peuvent plus être abandonnés au seul "laisser faire". Toute une série de questions sont, désormais, posées. Il vous appartient, là aussi, de suggérer implicitement, par votre action, une réponse.

En effet, le développement, irrésistible, de la radiotélévision, y compris dans les pays en développement, l'universalisation du phénomène comme son individualisation, son incursion dans des activités humaines de plus en plus nombreuses, ses prolongements encore insoupçonnés, tout cela va entraîner, dans les prochaines années, un bouleversement de notre Weltanschauung. D'autre part, le rôle social, toujours plus grand, qui incombera à l'audiovisuel doit, à tous les niveaux, inciter tous les responsables à s'intéresser à son fonctionnement, à définir des options, à arrêter et harmoniser une ligne de conduite, comme s'efforce de le faire, depuis quelque cinq ans au Sénégal, notre Conseil national de l'Audio-Visuel.

L'audiovisuel constitue, aujourd'hui, un problème permanent, qu'il sera de moins en moins possible d'éviter ou de régler par des solutions de fortune. Il se trouve lié à l'organisation de la société moderne : à sa nature même. En ce sens, nous aurons, les uns et les autres, la radio et la télévision que nous aurons méritées.

En cette affaire, l'Afrique, encore une fois, n'entend pas venir les mains vides. Civilisation de l'oralité, elle peut apporter, à la technique audiovisuelle issue de la "Galaxie Gutenberg", de la Civilisation de l'Ecriture, avec laquelle elle n'est pas en opposition mais en complémentarité, un enrichissement certain grâce à ses méthodes spécifiques du Verbe, à sa cosmogonie, à sa raison intuitive, bref, à sa puissance d'expression.

Je cite souvent cette confidence que m'a faite, dans le camp de prisonniers où je me trouvais en 1940, un tirailleur sénégalais parlant des Blancs : "Ils ont, me disait-il, plus d'esprit que nous. Mais nous avons plus d'âme". Ce supplément d'âme, c'est ce que l'Afrique propose de mettre dans la corbeille de mariage de nos Cultures !

Je suis, d'autre part, vous le savez, assez soucieux de l'élaboration d'une "Civilisation de l'Universel" pour considérer que la Francophonie doit en être une composante essentielle, comme moyen d'expression et de communication. Elle concerne, en effet, un groupe important de pays répartis sur la surface du globe et influencés par les idéaux du Siècle des Lumières et des Droits de l'Homme, bref, par une éthique. C'est la raison pour laquelle je crois à une Francophonie qui serait une libre fédération de nations souveraines, attachées à leur identité culturelle et l'enrichissant grâce, notamment, à la radiotélévision, instrument privilégié de concertation entre nantis et déshérités, faibles et forts. A l'instant où l'on invoque le Dialogue Nord-Sud et où commence de prendre forme cette "Eurafrigue" que j'appelle depuis longtemps de mes voeux, je suis heureux de voir naître et se multiplier tous ces ponts : cette communauté linguistique qui permet aux hommes de toutes races de se mieux parler, partant, de se mieux comprendre, de peser d'un même poids dans le sens d'une civilisation panhumaine, faite de symbioses fécondes.

Je conclurai en revenant au CIRTEF. Sur le plan technique, cette institution devrait pouvoir, sans excès de moyens financiers, accéder aux formes les plus modernes de télécommunication et, de ce point de vue, aider à la planification des ressources humaines par des conseils appropriés en matière de formation.

S'agissant des programmes, les expériences les plus probantes de tel ou tel de vos membres devraient inspirer les autres, qui, cela va de soi, auraient à les adapter à leurs réalités propres. Ainsi, la Radio éducative rurale du Sénégal pourrait-elle être une source de réflexion pour le monde paysan de différents pays, et devrions-nous, de notre côté, tirer profit de vos expérimentations.

Vous le voyez, nos sociétés attendent beaucoup des média audiovisuels et de ceux qui les dirigent, qui les animent. Dans les Etats africains de tradition orale, où l'analphabétisme sévit encore, radio et, dans une moindre mesure, télévision sont les moyens de communication les plus populaires, ceux qui rencontrent la plus large disponibilité parmi les masses. Ces moyens procèdent donc, directement, du développement solidaire.

C'est pourquoi il me plaît, en terminant, de célébrer votre initiative et de vous inviter à demeurer fidèles à l'admirable intention de votre entreprise, faite de tolérance, de mesure et de respect mutuel.

Puisse le CIRTEF travailler, toujours, à la perpétuation de son message d'entente, de fraternité, d'unité dans la diversité, pour que vive enfin la grande civilisation du XXIe siècle : la Civilisation de l'Universel !

Sur cette note d'espoir, et en formant des voeux pour le plein succès de ses travaux, je déclare ouverte la Première Conférence générale du Conseil international des radiotélévisions d'expression française.

PROCES-VERBAL DES DECISIONSDE LA CONFERENCE GENERALEDAKAR 79

La Conférence générale du CIRTEF :

- siégeant à Dakar, du 25 au 29 juin 1979, sous la présidence de Monsieur Djibril Bâ, Directeur général de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal et Président en exercice du CIRTEF;
- réunissant 31 des 33 membres du CIRTEF;

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- elle adopte le rapport des activités du Bureau et du Secrétariat général pour la période écoulée depuis l'Assemblée constituante de juin 1978;
- elle approuve, sur recommandation du commissaire aux comptes, le rapport financier pour l'exercice 1978;
- elle décide, par souci d'économie et pour privilégier les activités professionnelles, de réduire le nombre de réunions du Bureau fusionnant, au cours des années où il y a Conférence générale, la réunion prévue à l'article 44 b) des statuts avec celle prévue à l'article 44 a) ainsi que celle prévue à 44 d) avec celle prévue à 44 c);
- elle demande au Secrétaire général d'adresser l'appel des cotisations, fixées en francs suisses, en indiquant la somme équivalente dans la monnaie du pays de l'organisme-membre selon le taux de change en vigueur le premier jour ouvrable de janvier, étant entendu que la cotisation peut être acquittée dans n'importe quelle monnaie convertible mais doit être versée en Suisse où se trouve le Secrétariat général;
- elle accepte le document proposé par le Bureau pour définir l'orientation que doit prendre le CIRTEF dans ses activités;
- elle approuve les activités suivantes que le Bureau et le Secrétariat général devront s'efforcer de mettre en oeuvre ou de poursuivre jusqu'à la prochaine Conférence générale :
 - a) la publication d'un guide des radios-télévisions des pays entièrement ou partiellement d'expression française;
 - b) la publication d'un guide des institutions et des méthodes de formation aux professions et métiers de l'audiovisuel;

- c) la poursuite des échanges de production sur un même thème entre les membres du CIRTEF, opération menée conjointement avec l'Agence de coopération culturelle et technique, et elle demande au Secrétaire général d'étudier la possibilité de rendre les émissions ainsi produites disponibles pour tous les membres du CIRTEF;
 - d) la coordination, sur une base annuelle, des besoins et des offres pour de courts stages de perfectionnement et de recyclage ainsi que l'envoi de spécialistes et d'experts, cette procédure s'étant déjà engagée durant la présente Conférence générale;
 - e) un service gratuit de consultation technique entre les membres, par l'entremise du Secrétariat général;
 - f) un service de documentation permettant aux membres d'avoir accès aux documents mis à disposition par d'autres membres;
 - g) la publication annuelle d'une liste descriptive des émissions proposées aux autres membres par chacun des organismes;
 - h) l'organisation en 1980 d'un échange d'expérience entre les réalisateurs d'émissions agricoles et rurales par le biais d'une réunion;
 - i) la tenue d'un séminaire de perfectionnement pour les gestionnaires de la radio et de la télévision;
- elle décide de lancer un Prix CIRTEF de coréalisation, qui sera décerné tous les deux ans à l'occasion des Conférences générales, pour encourager le jumelage d'équipes de production d'émissions dans lesquelles apparaît l'influence de cultures différentes; elle fixe le prix à 8.500 francs suisses pour la radio et à 12.500 francs suisses pour la télévision;
- elle adopte une résolution, jointe en annexe, selon laquelle les activités précédemment décrites constituent le programme d'activités que le Bureau et le Secrétariat général sont chargés de réaliser et autorisant le Bureau à initier, avant la prochaine Conférence générale, d'autres activités qui lui seraient proposées si elles entrent dans le cadre de l'orientation définie par la présente Conférence générale;
- elle adopte un budget de 378.830,00 francs suisses pour l'exercice 1980 et de 391.179,15 francs suisses pour l'exercice de 1981 tout en ne modifiant pas le niveau de la cotisation; elle autorise d'autre part le prélèvement des frais de déplacement du Président du CIRTEF au poste des activités professionnelles;
- elle demande à la Société Suisse de Radiodiffusion, qui accepte, d'assurer la vérification des comptes du CIRTEF jusqu'à la prochaine Conférence générale;

- elle décide de laisser le soin au Bureau de choisir, en accord avec les hôtes, les dates appropriées pour la tenue de la Conférence générale de 1981 qui aura lieu en France;
- elle remercie et félicite les représentants de TéléDiffusion de France, Messieurs Roger Banchereau, Louis Goussot et André Gourbeille, qui ont respectivement présenté à la Conférence des exposés sur l'utilisation des satellites de radiodiffusion, la télévision numérique et les magnétoscopes 3/4 et 1 pouce, ainsi que Monsieur Guy Gougeon de la Société Radio-Canada (exposé sur les satellites), Monsieur Alain Bidaut de France-Régions 3 (exposé sur les satellites) et Monsieur Ahmed Baba Kounta de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal, qui a présenté un texte de son collègue, Monsieur Mamour Dioum, sur l'expérience sénégalaise d'utilisation de l'audiovisuel pour promouvoir le développement socio-culturel; tous ces exposés ont permis de fructueux échanges de vues et la communication d'expériences diverses;
- elle adopte, à l'unanimité, une résolution pour remercier les autorités du Sénégal qui ont accueilli la Conférence générale;
- elle adopte ce procès-verbal pour rendre compte de ses travaux.

Fait à Dakar, Sénégal, ce vingt-neuvième
jour de juin 1979.

Jean-Louis Arcand
secrétaire de la Conférence générale
et Secrétaire général du CIREF

CIREF
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE RADIOTÉLÉVISION FRANÇAISE

RESOLUTION SUR

L'ORIENTATION ET LES ACTIVITES

DU CIRTEF

La Conférence générale du CIRTEF, réunie à Dakar du 25 au 29 juin 1979 :

- ayant délibéré et étudié l'orientation à donner aux activités du CIRTEF afin qu'elles répondent aux besoins des membres;
- s'étant prononcée sur les projets d'activité qu'elle juge prioritaires;

DONNE MANDAT

au Bureau du CIRTEF de prendre les dispositions utiles et nécessaires pour réaliser ce programme d'activités;

AUTORISE

le Bureau du CIRTEF à initier, avant la Conférence générale de 1981, d'autres activités qui lui seraient proposées si elles s'inscrivent dans le cadre général de l'orientation donnée au CIRTEF par la présente Conférence générale;

ET INVITE

tous les membres du CIRTEF à faire parvenir au secrétariat général, entre les sessions de la Conférence générale, les projets d'activité qu'ils proposent au Bureau.

Jean-Louis Arcand
secrétaire de la Conférence générale



LES EXPOSES
ET LES DEBATS

L'utilisation des satellites

- Monsieur Roger Banchereau, Ingénieur en Chef à la Direction technique de TéléDiffusion de France, a présenté un exposé donnant une comparaison des systèmes de radiodiffusion terrestres et spatiaux; il a expliqué les caractéristiques fondamentales de la télévision directe par satellite et il a traité des possibilités d'utilisation pour les pays qui sont sur le point d'étendre les services de la télévision à l'ensemble de leur territoire.

(Document disponible au secrétariat général du CIRTEF.)

=====

- Monsieur Guy Gougeon, Directeur de l'Ingénierie des Services français de la Société Radio-Canada, a présenté l'expérience canadienne d'utilisation des satellites, Radio-Canada ayant été le premier organisme à assurer quotidiennement la couverture de son territoire par satellite; il a aussi exposé les perspectives de développement dans l'utilisation des satellites de télécommunication.

(Document disponible au secrétariat général du CIRTEF.)

=====

- Monsieur Alain Bidaut, Ingénieur en Chef responsable des Services d'équipement et d'exploitation de la Délégation aux stations d'outre-mer de la Société France-Régions 3, a présenté l'expérience de cette société qui assure par satellite la transmission quotidienne d'émissions à travers le monde.

La Télévision numérique

- Monsieur Louis Goussot, Directeur de l'Ingénierie à TéléDiffusion de France, a présenté un exposé sur le développement et les particularités de la technique numérique de codage du signal télévisuel. Il a brossé un tableau des perspectives et des conséquences de l'introduction de cette nouvelle technique dans les maillons de la chaîne qui conduit de la production des émissions jusqu'à leur réception par les téléspectateurs.

(Document disponible au secrétariat général du CIRTEF.)

Les rubans magnétoscopiques 3/4 et 1 pouce

- Monsieur André Gourbeille, Ingénieur à TéléDiffusion de France, a présenté un document sur les caractéristiques d'utilisation des magnétoscopes 3/4 (19mm) et 1 (25,4mm) pouce ainsi que sur les problèmes de normalisation et les limites des nouveaux appareils de vidéo légère.

(Document disponible au secrétariat général du CIRTEF.)

L'audiovisuel pour promouvoir
le développement socio-culturel

- Monsieur Ahmed Baba Kounta, de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal, a présenté un exposé préparé par son collègue, Monsieur Mamour Dioum, sur l'expérience sénégalaise d'utilisation de l'audiovisuel pour promouvoir le développement socio-culturel.

Tous ces exposés ont été suivis de débats qui ont permis aux participants de poser des questions aux experts et de faire part de leurs expériences nationales particulières.

COMPTE RENDU GENERAL

DES TRAVAUX

DE LA CONFERENCE

- La Conférence générale Dakar 79 a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres qui se sont joints au CIRTEF depuis l'Assemblée constituante. Ce sont Radio-Comores, Télé-Liban, l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger et la Télévision Nationale d'Haïti qui se joint à la Radio Nationale de ce pays, déjà membre du CIRTEF, pour une adhésion conjointe.
- Elle demande au secrétariat général d'adresser des rappels aux organismes qui n'ont pas rempli la fiche de renseignements et qui n'ont pas versé leur cotisation.
- Elle souhaite que soit organisée une séance de visionnage pour permettre aux membres du CIRTEF de mieux connaître la production de leurs collègues.
- Elle demande au secrétariat général de recueillir et de distribuer à tous les membres de courts rapports sur l'expérience des organismes qui utilisent les bandes magnétoscopiques 3/4 de pouce.
- Elle demande au secrétariat général de recueillir et de distribuer à tous les membres un rapport de synthèse sur les expériences d'animation sociale en radio et en télévision (radio rurale, radio communautaire).
- Elle prend note des offres d'entraide et des besoins suivants parvenus au secrétariat, exprimés verbalement ou soumis sous forme de documents distribués aux participants :

OFFRES

- Radio-France distribue une liste de documents qu'elle met gracieusement à la disposition des membres du CIRTEF.
- France-Régions 3 offre de recevoir des stagiaires dans ses stations régionales (laboratoire de développement, magnétoscopes).
- France-Régions 3 offre de fournir, pour le coût des copies, les émissions qu'elle produira à l'occasion des Jeux de l'Océan Indien.

- La Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision offre les services d'experts et de spécialistes en radio et en télévision, pour une période de 3 à 12 semaines, dans les domaines qui répondent aux besoins exprimés par d'autres membres du CIRTEF. Elle prendra tous les frais à sa charge.
- La Radio-Télévision Belge de la Communauté Française offre les services d'un expert technique en télévision pour une mission d'un mois une fois par an. Elle prendra tous les frais à sa charge. Elle offre aussi de recevoir des stagiaires individuels dans ses services, le financement des frais de voyage et de séjour devant être trouvé.
- La Société française de production est prête à étudier toute demande d'un membre du CIRTEF pour le jumelage d'équipes de production et la production conjointe d'émissions ou de séries.
- La Société Radio-Canada offre les services d'experts et de spécialistes, pour des périodes de 1 à 2 mois, dans les domaines de la recherche et des sondages sur l'auditoire, de l'ingénierie - technique - maintenance, de la programmation, des décors de télévision et des émissions féminines, agricoles et pour la jeunesse. Elle est aussi disposée à recevoir des stagiaires dans ses stations régionales. Elle prend en charge le traitement des experts mais dans tous les cas, le financement des déplacements et des frais de séjour est à trouver.
- La Société de Radio-Télévision du Québec offre des services d'experts dans les domaines de la prise de vue, de la réalisation, de l'administration de la production, de la supervision technique et peut recevoir des stagiaires dans les mêmes domaines. Elle offre aussi un stage d'un mois en relations de travail, un stage d'un mois en gestion des ressources humaines, un stage de deux mois en gestion financière et prix de revient et 4 stages de 3 semaines en électronique N.T.S.C. Les frais de déplacement et de séjour sont à financer.
- L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario propose une série de 12 émissions de télévision-couleur de 15 minutes chacune, intitulée "Autour du monde par le conte". Conditions à déterminer. Descriptions disponibles au secrétariat du CIRTEF.
- La Société de Radio-Télévision du Québec propose dix émissions à caractère éducatif sur le corps humain, l'expression du corps humain et l'apprentissage aux instruments de musique. Conditions financières et descriptions disponibles au secrétariat du CIRTEF.

- L'Agence de coopération culturelle et technique offre aux membres du CIRTEF :
 - a) ses services documentaires sur l'utilisation des média pour la formation et l'éducation;
 - b) son service de publications éducatives pour publier, dans la revue "Direct", des documents CIRTEF et pour produire des publications spéciales conjointement avec le CIRTEF;
 - c) ses services de formation, soit pour les stages réguliers de l'Ecole Internationale de Bordeaux, soit pour l'organisation de stages spéciaux conjointement avec le CIRTEF;
 - d) de soutenir financièrement l'échange de productions sur un thème d'éducation populaire agréé par l'Agence et la constitution d'une banque de documents radiophoniques et télévisuels échangeables.
- Le Programme Spécial de Développement de l'Agence est prêt à considérer le financement d'envoi d'experts et d'accueil de stagiaires.

BESOINS

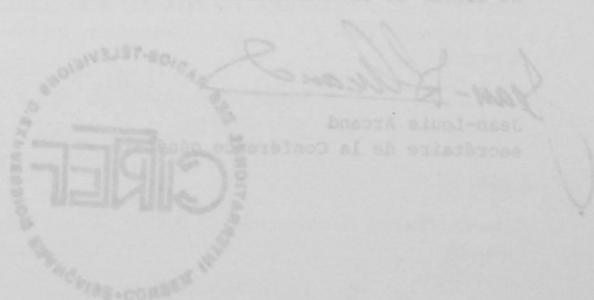
- L'Office de Radiodiffusion-Télévision du Bénin a besoin d'assistance dans le domaine de la recherche et des sondages, des décors de télévision; il souhaite obtenir un stage de perfectionnement pour 2 personnes sur magnétoscope IVC 961, un stage pour la maintenance des Nagras IV version TV et un stage sur les microprocesseurs; il désire accueillir un expert en laboratoire de développement et un expert en "thèque" TV.
- La Radiodiffusion-Télévision Centrafricaine désire accueillir des experts dans les domaines suivants : en radio, 1 réalisateur de dramatiques et feuilletons, 1 spécialiste des droits d'auteurs, 1 ingénieur en H.F. pour établir un plan de couverture du territoire; en télévision, 1 réalisateur de variétés, 1 réalisateur de documentaires, 1 réalisateur de dramatiques, 1 documentaliste ou cinémathécaire pour former des agents sur place, 1 chef-décorateur, 1 directeur de la photographie. Elle souhaite obtenir des stages pour 1 ingénieur-technicien à la maintenance du matériel U-Matic, 1 technicien de magnétoscope AMPEX, 1 maquilleuse et 1 administrateur pour la gestion du type des organismes commerciaux. Elle a besoin de documentation ayant trait à la réflexion sur les média, la terminologie audio-visuelle, les lois sur la presse, le statut du personnel de radio-télévision, les législations en matière de droits d'auteur, les établissements de formation et les grilles de programme.
La R.T.C.A. désire aussi connaître les émissions qu'elle peut obtenir des autres membres du CIRTEF.

- La Radiodiffusion-Télévision Gabonaise souhaite envoyer des stagiaires dans les domaines suivants : agents de réalisation TV (3 personnes); opérateurs de prises de vue film TV (2); opérateurs de prise de son radio (2); opérateurs de prise de son TV (2); journalistes (2).
- La Radio-Télévision Guinéenne a besoin de stages de perfectionnement pour 2 techniciens à la maintenance des émetteurs TV; 4 techniciens à la maintenance de l'équipement vidéo-audio; 2 techniciens à la maintenance des magnétoscopes à cassettes U-Matic; 3 groupes de 3 opérateurs de prises de vue; 2 techniciens à la maintenance des faisceaux hertziens; 2 équipes de tournage comprenant chacune 2 preneurs de vue, 2 preneurs de son, 2 monteurs, 2 journalistes et 2 assistants-réalisateurs; 1 documentaliste; 1 archiviste; 1 programmateur; 2 opérateurs de labo-film; 1 équipe de 2 personnes (journaliste et opérateur) pour la vidéo légère; 2 techniciens à la maintenance sur Nagra IV; 2 techniciens à la maintenance sur magnétophones Telefunken M 15 et M 15A.
- Radio-Mali requiert des experts pour former des animateurs, des documentalistes et conservateurs d'archives et des techniciens de maintenance pour les émetteurs, les appareils de studio et les nagras, saregs, etc.; elle souhaite envoyer en stage de perfectionnement deux gestionnaires de station (administration - finance - personnel).
- La Radiodiffusion-Télévision Marocaine souhaite recevoir des experts dans les domaines suivants : maintenance vidéo, décors, émissions éducatives, éclairage, développement du film 16 mm couleur, prise de son TV et radio.
- L'Office Mauritanien de Radiodiffusion a besoin de 1 expert en droits d'auteur, 1 expert-formateur pour la conservation des archives radio, 1 expert formateur des cadres.
- L'Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger requiert les services d'un expert en archives et désire des stages de formation pour 3 opérateurs labo-film, 3 preneurs de son radio et 3 preneurs de son TV, 2 preneurs de vue, 4 techniciens à la maintenance des faisceaux hertziens; il souhaite recevoir de la documentation sur la production et la réalisation des émissions, l'animation rurale et la technique en radio et en télé; il désire échanger des émissions radio et télé ayant trait à la jeunesse et au développement.
- Radio-Rwanda souhaite obtenir des stages dans les domaines suivants : 2 stagiaires en maintenance des émetteurs FM, 2 stagiaires en maintenance des studios, 1 stagiaire en reportages sportifs, 2 stagiaires en production d'émissions rurales, 2 stagiaires en régie; elle souhaite recevoir un expert en production radiophonique ayant trait aux problèmes de développement rural.

- La Radiodiffusion Nationale Tchadienne, dont les installations ont été fortement endommagées par les graves événements qu'a connu ce pays au cours des derniers mois, a besoin d'une assistance spéciale pour redémarrer. Elle requiert l'envoi d'un expert en documentation, l'envoi d'émissions et de disques, une aide en matériel technique ou en espèces, des stages de formation pour le personnel de la radio.
- La Radio-Télévision du Togo souhaite accueillir 1 expert pour l'organisation des archives radio et télévision et la formation d'archivistes et de thécaires; 1 spécialiste pour former des techniciens à la maintenance des caméras, des magnétoscopes et des télécinémas; 1 spécialiste pour former des réalisateurs d'émissions dramatiques, de fiction, d'affaires publiques; elle désire obtenir des stages de formation et de perfectionnement dans les domaines de la maintenance de tous les appareils de la chaîne de production et de diffusion et pour des caméramen, preneurs de son, décorateurs, maquettistes, réalisateurs et producteurs, thécaires, techniciens de labo-couleur, gestionnaires et spécialistes en galvanoplastie.

TECHNIQUE

L'Assemblée générale de l'UNESCO a décidé de faire officiellement clôturer la première Conférence générale du CIRPEL.



RESOLUTION POUR REMERCIERLES HOTES DELA CONFERENCE GENERALE

Les délégués des organismes de radio et de télévision membres du CIRTEF, réunis à Dakar du 25 au 29 juin 1979, considérant l'accueil chaleureux que leur ont réservé les autorités du Sénégal et plus particulièrement le grand honneur que leur a fait le Président de la République en présidant la séance inaugurale de leur première Conférence générale,

EXPRIMENT

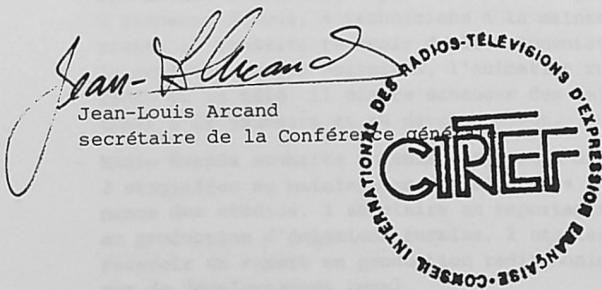
leur plus vive reconnaissance à l'endroit de Son Excellence Monsieur Léopold Sédar Senghor pour l'appui et l'encouragement qu'il a ainsi témoigné au CIRTEF,

REMERCIENT

le Docteur Daouda Sow, Ministre de l'Information et des Télécommunications chargé des relations avec les Assemblées, ainsi que Monsieur Djibril Bâ, Directeur général de l'Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal, pour toutes les dispositions qu'ils ont bien voulu prendre pour accueillir les délégués et faciliter les travaux de la Conférence générale,

ET INSCRIVENT

cette résolution comme vote unanime de la Conférence au procès-verbal de la séance plénière du 29 juin 1979 et prient le Secrétaire général du CIRTEF de la transmettre aux autorités du Sénégal.



Jean-Louis Arcand
secrétaire de la Conférence générale

CIRTEF
CONSEIL INTERNATIONAUX DES RADIOS-TELEVISIONS D'EXPRESSION LANGAISE

LA CEREMONIE

DE CLOTURE

La clôture officielle des travaux de la Conférence générale Dakar 79 a été présidée par le Docteur Daouda Sow, Ministre sénégalais de l'Information et des Télécommunications, chargé des relations avec les Assemblées.

Le Premier-Vice-président du CIRTEF, Monsieur Pierre Fromentin, Directeur de l'Action internationale et de la Formation professionnelle à l'Institut National de l'Audiovisuel de France, a présenté le ministre et l'a remercié, au nom de tous les délégués, pour la chaleur de l'accueil réservé au CIRTEF, accueil marqué par cette sensibilité propre aux peuples du continent africain.

Le Ministre Daouda Sow a ensuite félicité les délégués, qui ont su prendre des décisions concrètes et ont engagé avec détermination le dialogue des cultures, et il a déclaré officiellement close la première Conférence générale du CIRTEF.

LISTE
DES
PARTICIPANTS

BELGIQUE

Radio-Télévision Belge
de la Communauté Culturelle Française (R.T.B.F.)
52, boulevard Reyers
1040 Bruxelles

(M.) MIGNON, Jean-Charles
Chef du Centre de production international
(M.) HAUXEUX, Raymond
Ingénieur en chef
(M.) HALSBERGHE, Camille
Directeur de la coordination des programmes radio

BENIN

Office de Radiodiffusion-Télévision du Bénin (O.R.T.B.)
Case postale 366
Cotonou

(M.) AMOUSSOU, Gualbert
Directeur général
(M.) GOUHOUEDE, Léonce

BURUNDI

Radiodiffusion Nationale du Burundi (R.N.B.)
Case postale 1900
Bujumbura

(M.) NTAMIKEVYO, Antoine
Directeur général

CAMEROUN

Radiodiffusion du Cameroun (R.D.C.)
Yaoundé

(M.) EKOKE SAM EWANDE, Richard
Conseiller technique
Ministère de l'Information

(M.) MBAPE MANDENGUE
Sous-directeur chargé des
problèmes techniques

CANADA

Société Radio-Canada
1400 est, boulevard Dorchester
Montréal, Québec
Canada
H2L 2M2

(M.) LANDRY, Jacques
Directeur général adjoint

(M.) GOUGEON, Guy
Directeur de l'Ingénierie

(M.) MERCIER, Claude
Chef des Relations internationales-radio

(M.) LAPOINTE, Gaétan
Relations internationales-télévision

(M.) MOORE, Spencer
Directeur des Relations internationales
1500, avenue Bronson
Ottawa, Ontario
Canada
K1G 3J5

Société de Radio-Télévision du Québec (S.R.T.Q.)
1000, rue Fullum
Montréal, Québec
Canada
H2K 3L7

(M.) BARBIN, Gérard
Président-directeur général

(M.) DORE, Guy
Ingénieur en télécommunication,
membre du Conseil d'administration

(M.) DE BELLEFEUILLE, André
Directeur des Relations internationales

(M.) BEDARD, Claude
Directeur des Communications

Office de la Télécommunication
éducative de l'Ontario (O.T.E.O.)
Case postale 200, succ. Q
Toronto, Ontario
Canada
M4T 2T1

(M.) LACROIX, Léopold-F.
Directeur général des Services français

EMPIRE CENTRAFRICAIN

Radiodiffusion-Télévision Centrafricaine (R.T.C.A.)

Case postale 940

Bangui

(M.) GBANGA, David
Directeur des programmes de la télévision

COMORES (ILES)

Radio-Comores

Case postale 250

Moroni

(M.) TAMOU, Omar
Directeur général

FRANCE

Institut National de l'Audiovisuel (I.N.A.)

4, avenue de l'Europe

94360 Bry-sur-Marne

(M.) FROMENTIN, Pierre
Directeur de l'Action internationale
et de la Formation professionnelle

Société Radio-France (S.R.F.)

116, avenue du Président-Kennedy

75786 Paris, Cédex 16

(M.) ERNOULT, Claude
Directeur adjoint
Radio-France Internationale

(M.) NOUAILLES, Xavier
Ingénieur

Société Télévision Française 1 (TF 1)

15, rue Cognacq-Jay

75541 Paris, Cédex 07

(M.) RIDOUX, Georges
Directeur

Société Antenne 2 (A 2)

5, rue de Montessuy

75341 Paris, Cédex 07

Représentée par TF 1-France
en vertu de l'article 29 des statuts

FRANCE (suite)

Société France-Régions 3 (F.R. 3)
5, avenue du Recteur Poincaré
75782 Paris, Cédex 16

(M.) HAN, René
Directeur délégué
aux stations d'outre-mer

(M.) BIDAUT, Alain
Chef des services de l'équipement
et de l'exploitation

TéléDiffusion de France (T.D.F.)
21-27, rue Barbès
92120 Montrouge

(M.) MICHAUD, Jean-Claude
Directeur du Service des
Affaires internationales et de la coopération

(M.) BANCHEREAU, Roger
Ingénieur en chef

(M.) GOUSSOT, Louis
Directeur de l'Ingénierie

(M.) GOURBEILLE, André
Ingénieur

Société française de production et
de création audiovisuelles (S.F.P.)
36, rue des Alouettes
75935 Paris

(M.) DIBIE, Jean-Noël
Directeur du Service des Affaires internationales

GABON

Radiodiffusion-Télévision Gabonaise (R.T.G.)
Case postale 10150
Libreville

Représentée par l'O.R.T.S.-Sénégal
en vertu de l'article 29 des statuts

GUINEE

Radio-Télévision Guinéenne (R.T.G.)
Case postale 617
Conakry

(M.) CAMARA, Alpha
Directeur technique

HAITI

Radio et Télévision Nationale d'Haïti (R.T.N.H.)

Port-au-Prince

Radio Nationale : case postale 1143

Télévision Nationale : case postale 13400

(M.) MATHIEU, Rémy

Directeur général

4VRD - Radio Nationale

(M.) GARDY, Ady Jean

animateur - reporter

4VRD - Radio Nationale

HAUTE-VOLTA

Radiodiffusion-Télévision Voltaïque (R.T.V.)

Case postale 7029

Ouagadougou

(M.) ZONGO, Joachim

Directeur de la Radiodiffusion

(M.) GUISSOU, Joseph

Ingénieur

(M.) TAOKO, Augustin Roch

Réalisateur télé

LIBAN

Télé-Liban

B.P. 4848

Beyrouth

(M.) BARAKAT, Alfred

Directeur des programmes

MALI

Radio-Mali

Case postale 171

Bamako

(M.) DIALLO, Modibo Kané

Directeur général

MAROC

Radiodiffusion-Télévision Marocaine (R.T.M.)

1, rue Zahkat Al-Brihi

Rabat

(M.) BEKKALI, Abdellatif

Chef du Service des Relations internationales

MAURICE (ILE)

Radiodiffusion-Télévision Mauricienne (R.T.M.)
Case postale 48
Curepipe

(M.) RAMUDHIN, Basdéo
Directeur général adjoint

MAURITANIE

Office Mauritanien de
Radiodiffusion et de Cinéma (O.M.R.C.)
Case postale 200
Nouakchott

(M.) BENHMEYDA, Abdellahi
Responsable des Relations extérieures

NIGER

Office de Radiodiffusion-Télévision du Niger (O.R.T.N.)
Case postale 361
Niamey

(M.) HIMA, Adamou
Chef du Service des programmes
de la Voix du Sahel

RWANDA

Radio Rwanda
Case postale 83
Kigali

Absent - le directeur n'a pu parvenir
à Dakar à cause de l'annulation d'un vol.

SENEGAL

Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal (O.R.T.S.)
Case postale 1765
Dakar

(M.) BA, Djibril
Directeur général

(M.) SY, Racine
Directeur de la Radiodiffusion Nationale

(M.) DIEYE, Pathé Fall
Directeur de la Télévision

(M.) NDIAYE, Sidy El-Harby
Rédacteur en Chef du Journal-parlé

SENEGAL (suite)

(M.) Mbaye, Malick
Chef du service technique radio

(M.) NDAO, Alé
Chef du service des stations régionales

(Mme) NDIAYE, Mody Guirandou
Chef de la Chaîne internationale

(M.) HESSOUEH, Emmanuel
Chef du service (services extérieurs)

(M.) KOUNTA, Ahmed Baba
Chef du service de Radio-éducative

(M.) KOUNTA, Ahmed Bachir
Chef de la Chaîne nationale

SUISSE

Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision (S.S.R.)
Giacomettistrasse 3
3000 Berne 15

(M.) SCHENKER, René
Directeur de la Radio-Télévision Suisse Romande
6, avenue de la Gare
1001 Lausanne

(M.) MARGOT, Daniel
Adjoint du Directeur général

SEYCHELLES (ILES)

Radio-Seychelles
Case postale 321
Victoria, Ile Mahé

Absent

TCHAD

Radiodiffusion Nationale Tchadienne (R.T.N.)
Case postale 892
N'Djamena

(M.) TENNA, Soumaine Sadiga
Directeur

TOGO

Radiodiffusion-Télévision de la Nouvelle Marche (R.T.N.M.)
Case postale 434
Lomé

(M.) SANT-ANNA, Tazi
Directeur adjoint de l'Information
Ministère de l'Information

TUNISIE

Radiodiffusion-Télévision Tunisienne (R.T.T.)
71, avenue de la Liberté
Tunis

(M.) BEN CHERIFA, Hedhili
Chef de Cabinet du Directeur général

ANNEXES

OBSERVATEURS

Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.)
19, avenue de Messine
75008 Paris, France

(M.) CREPEAU, Jean-Claude
Chargé d'études - éducation et développement

Communauté radiophonique des
programmes de langue française (C.R.P.L.F.)
116, avenue du Président-Kennedy
75786 Paris, Cédex 16, France

(Mme) DUCHATEAU, Odette
Secrétaire générale

Communauté des Télévisions francophones (C.T.F.)
Case postale 234
1211 Genève 8, Suisse

représentée par :
(M.) LANDRY, Jacques
Directeur général adjoint
Société Radio-Canada

Union des Radiodiffusions et
Télévisions Nationales d'Afrique (U.R.T.N.A.)
101, rue Carnot
Dakar, Sénégal

(M.) NGOM, Sassy
Chef de section principal au Secrétariat général

SECRÉTARIAT

(M.) ARCAND, Jean-Louis
Secrétaire général du CIRTEF
(Mlle) PAGAN, Chantal
Secrétaire-assistante
CIRTEF

ANNEXES

As pessoas da CEFET e a sociedade para as quais a CEFET atua sempre foram presentes nas discussões e debates que levaram ao surgimento das universidades federais.

(ANNEXE I)

RAPPORT A LA
CONFERENCE GENERALE
DAKAR 79

(approuvé à la séance plénière inaugurale du 25 juin 1979)

Ce rapport porte sur la période écoulée depuis la création du CIRTEF, le 21 juin 1978. Il ne s'attarde pas sur les questions d'administration courante, dont le compte rendu est fait dans les rapports d'activité qui vous sont adressés à l'occasion des réunions de Bureau. Dans l'esprit de la Conférence générale, il a pour but de faire le point sur les progrès accomplis dans la poursuite des objectifs du CIRTEF, de vous rendre compte des suites qui ont été données aux décisions de l'assemblée constituante et de vous faire part des décisions prises par le Bureau.

Des objectifs aux actions concrètes

Le but fixé pour cette première année d'existence du CIRTEF, suivie exceptionnellement d'une Conférence générale qui normalement, aura lieu tous les deux ans, était de définir les possibilités d'action concrète de notre association de coopération professionnelle.

Au-delà des grands objectifs fixés par les statuts, il faut en arriver à un programme d'activités que les organismes-membres décident de réaliser et pour lesquelles il est possible de trouver le financement requis.

Cette étape est sans doute la plus difficile car il faut concilier les besoins et les espoirs de chacun des membres avec les possibilités réelles d'action de notre Conseil.

C'est la tâche qu'ont entrepris votre Bureau et le secrétariat général au cours de l'année écoulée depuis la création du CIRTEF.

L'orientation du CIRTEF

A la suite de ses réunions de Genève, en octobre 1978, et de Bruxelles, en mars 1979, votre Bureau a mis au point un document intitulé "L'orientation du CIRTEF" qui vous est soumis à l'occasion de cette Conférence générale.

Ce document, que nous étudierons au cours de nos travaux, précise les possibilités et les limites d'action du CIRTEF dans le cadre de quatre grands secteurs d'activité : l'entraide, l'information, la formation et la programmation.

Les activités

Le Bureau du CIRTEF a d'autre part mis au point plusieurs projets qui vous sont présentés dans le document intitulé "Les activités".

Le guide des radios-télévisions d'expression française.

Cette publication, que le secrétariat général doit préparer et diffuser, a pour but de faciliter la communication et les échanges entre les organismes en leur fournissant des données sur tous les membres du CIRTEF. Le guide doit être préparé en se basant sur la fiche de renseignements prévue par les statuts. Cette fiche a été simplifiée à la demande du Bureau et elle a été adressée de nouveau à tous les membres. Le premier juin, seulement huit membres avaient fait parvenir leur fiche. Il n'a donc pas encore été possible de publier le guide.

Le guide des institutions et des méthodes de formation à l'audiovisuel.

La publication de ce document avait été souhaitée par le colloque de juin 1977. Le Bureau a décidé d'y donner suite et l'Agence de coopération culturelle et technique a accepté de se charger de l'impression. L'Institut National de l'Audiovisuel a pour sa part donné au CIRTEF la permission d'utiliser, pour préparer cette publication, le contenu de son "Etude comparée des centres de formation aux métiers de la radio-télévision". Il faut maintenant retenir les services d'un chercheur-rédacteur qui préparera le contenu de la publication dans sa forme définitive. Cela pourra être fait dès que la trésorerie du CIRTEF le permettra.

Echange de productions. A la suggestion de l'Agence de coopération culturelle et technique, le Bureau a décidé de lancer une opération d'échange de productions sur un thème commun entre les membres du CIRTEF. Le thème retenu pour 1979 est "La santé sans blouse blanche", soit les mesures que peuvent prendre les individus eux-mêmes pour améliorer leur état de santé.

Onze radios et sept télévisions ont accepté de participer à l'échange en 1979. Ils produisent une émission et reçoivent en retour, gratuitement, toutes les autres émissions. L'Agence de coopération défraye le coût de la duplication des copies et le coût de la réunion de production qui a eu lieu à Genève les 21 et 22 mai dernier.

L'opération sera, en principe, répétée d'année en année sur un thème choisi conjointement par le Bureau du CIRTEF et l'Agence de coopération.

Stages de perfectionnement (recyclage) et Services experts.

Dans le cadre des activités d'entraide du CIRTEF, un appel a été lancé à tous les membres à la suite de la réunion du Bureau d'octobre 78 pour qu'ils fassent connaître au CIRTEF leurs possibilités de recevoir des stagiaires ou de prêter des experts, des consultants ou des formateurs pour de courtes périodes - et pour qu'ils expriment leurs besoins en ce domaine.

La radio-télévision. Les documents et matériels de deux stages qui ont lieu en 1979 ont été adressés à tous les membres.

Il est important de noter qu'en matière de formation, il ne faut pas attendre du CIRTEF qu'il se substitue aux accords bilatéraux pour la formation à long terme menant à un diplôme.

Toutefois, plusieurs organismes ont offert de recevoir quelques stagiaires ou de mettre un expert à disposition pour des périodes allant de quelques semaines à quelques mois. Il s'agirait d'opérations ponctuelles répondant à un besoin précis et relativement urgent. Ils peuvent fournir gratuitement l'encadrement pour les stages et assumer le traitement de leur expert, mais dans tous les cas il faut trouver le financement du transport international et des frais de séjour.

Pour cela, des demandes peuvent être faites, pour des cas précis, par les voies habituelles entre les Etats. Mais idéalement, le CIRTEF devrait pouvoir disposer d'un fonds annuel ou de promesses de bourses pour pouvoir répondre rapidement à ces besoins. A ce sujet, le responsable du programme spécial de développement de l'Agence de coopération a indiqué récemment au CIRTEF qu'il considérerait très favorablement nos demandes.

Conseil technique. A la demande du Bureau, le secrétariat général a adressé à tous les membres une fiche décrivant le fonctionnement d'un service conseil sur les questions de technique et d'équipement.

Ainsi, les membres peuvent obtenir gratuitement, par l'entremise du secrétariat général, l'avis d'un service spécialisé sur un projet ou un problème de technique ou d'équipement. Aucune demande n'a été reçue à ce sujet.

Service de documentation. A la demande du Bureau, le secrétariat général s'est engagé à distribuer à tous les membres les documents d'intérêt général qui sont mis à la disposition du CIRTEF et il fera en outre la liaison entre les membres qui recherchent de l'information et ceux qui possèdent des services élaborés de documentation et d'archives.

Service programme. Dans le but de favoriser les échanges d'émissions entre les membres, le secrétariat général a adressé à tous les membres, à la demande du Bureau, une requête visant à obtenir la liste de leurs émissions disponibles et à connaître les conditions financières.

A partir de ces renseignements, le secrétariat général publierait une brochure annuelle qui serait adressée à tous les membres.

Le secrétariat espère recevoir ces renseignements à temps pour publier une brochure à la fin de l'année 1979.

Dans ce domaine, à la demande de la télévision du Bénin qui a été inaugurée au début de cette année, le secrétariat a invité tous les membres à fournir des émissions. Quelques organismes ont fait savoir au secrétariat qu'ils avaient répondu à cette invitation.

Rencontre des programmeurs. Toujours dans le but de favoriser une meilleure connaissance mutuelle entre les responsables de la programmation et afin de déterminer précisément les possibilités d'échange et de coopération, le Bureau du CIRTEF, à la suggestion de Radio-Canada, a proposé à la Communauté des télévisions francophones d'organiser conjointement une rencontre et des séances de visionnage.

La Communauté des télévisions s'est dit d'accord sur le principe d'une telle rencontre conjointe mais elle ne peut l'envisager pour l'instant à cause des problèmes de droits de suite que ses membres rencontrent.

Toutefois, la nécessité de telles rencontres entre les responsables de la programmation a fait l'objet de nombreuses discussions au Bureau du CIRTEF. Une solution envisagée serait de faire de nos Conférences générales non seulement une réunion des représentants des directions générales, mais aussi des spécialistes de la programmation et de la technique. Une partie de la Conférence générale biennale pourrait alors être consacrée à des ateliers spécialisés qui feraient rapport en séance plénière.

Séminaire pour les responsables de la gestion. A la suggestion de l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec, le Bureau avait demandé à l'Agence de coopération culturelle et technique d'accueillir en 1979 un séminaire de perfectionnement pour les responsables de la gestion des organismes de radio-télévision.

L'Agence de coopération avait accepté le principe de mettre à la disposition du CIRTEF son Ecole Internationale de Bordeaux, d'y accueillir gratuitement les stagiaires du CIRTEF et de prêter les locaux d'enseignement nécessaires.

L'organisation de ce séminaire ayant dû être différée, il a été demandé à l'Agence de coopération de prévoir la tenue de cette session de formation dans le programme des activités de son Ecole Internationale de Bordeaux en 1980 et de prévoir un concours financier permettant la prise en charge de l'ensemble des frais d'organisation. Un courrier a été adressé en ce sens au Secrétariat général de l'Agence précisant les besoins du CIRTEF.

Ce type de séminaire de haut-niveau et l'organisation de stages de courte durée pour répondre à des besoins spécifiques représentent des possibilités d'actions concrètes pour le CIRTEF.

Ils ne peuvent toutefois être organisés que dans la mesure où les membres suggèrent les sujets et manifestent un intérêt généralisé.

D'autre part, l'Agence de coopération a accepté d'informer directement les membres du CIRTEF des stages qu'elle organise dans le domaine de la radio-télévision. Les documents au sujet de deux stages qui ont eu lieu en 1979 ont été adressés à tous les membres.

Prix CIRTEF de coréalisation. A la suggestion de l'Office de radiodiffusion-télévision du Sénégal, retenue par le Bureau, le secrétariat a préparé avec l'aide de la Société Suisse de Radiodiffusion un projet de règlement pour le "Prix CIRTEF de coréalisation". Ce document sera étudié au cours de nos travaux.

Ce concours a pour but d'encourager le jumelage d'équipes de productions qui s'enseigneront alors mutuellement des méthodes de travail et produiront des émissions donnant des points de vue culturels pluralistes.

Projets nationaux

L'assemblée constituante avait adopté une résolution demandant aux membres de soumettre des projets spécifiques au CIRTEF et avait chargé le Bureau de les étudier et d'établir des priorités. La liste des activités qui vient de vous être présentée découle de ce processus.

Toutefois, il y avait aussi des projets nationaux parmi ceux qui ont été soumis au CIRTEF.

Au cours de sa réunion d'octobre 78, le Bureau s'est penché sur ces projets importants qui indiquent l'étendue des besoins pour que chaque pays soit doté d'un service de radio et de télévision adéquat.

Les démarches faites par le secrétariat auprès des organisations internationales de développement et des ministères et agences de coopération indiquent clairement que de tels projets ne peuvent être traités que dans le cadre de relations avec les Etats concernés. Ils impliquent des sommes d'argent qui ne peuvent être allouées qu'en fonction des priorités établies par les Etats requérants eux-mêmes.

Trésorerie du CIRTEF

Le CIRTEF ne disposant pas d'une expérience pratique pour la préparation de son budget, les résultats de l'exercice 78 ont été fort différents des prévisions, laissant un surplus de trésorerie de quelque 42.000 francs suisses. Les prévisions pour 1979 ont été révisées en conséquence ainsi que les dépenses prévues dans le budget qui vous est soumis pour 1980 et 1981.

En maintenant les cotisations au niveau actuel, le CIRTEF pourrait ainsi disposer d'un fonds pour des activités professionnelles supplémentaires, comme l'ont souhaité de nombreux participants à l'assemblée constituante.

Il faut noter toutefois que ce fonds n'est disponible que dans la mesure où toutes les cotisations sont versées.

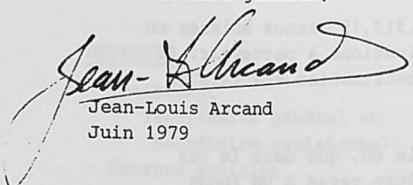
Adhésion au CIRTEF

Depuis la création du CIRTEF, trois organismes ont décidé d'adhérer au CIRTEF et ont été acceptés en vertu de la résolution de l'assemblée constituante admettant d'office les organismes qui avaient été invités à la réunion constitutive.

Ce sont la Télévision du Liban, Radio-Comores et l'Office de radiodiffusion-télévision du Niger.

D'autre part, il faut noter à regret la démission de Radio Monte-Carlo. Cet organisme s'est cependant acquitté de ses obligations financières pour l'exercice 1978.

Le Secrétaire général,



Jean-Louis Arcand
Juin 1979

(ANNEXE II)

RAPPORT FINANCIER

DU CIRTEF

POUR L'EXERCICE 1978

(approuvé à la séance plénière du 26 juin 1979)

L'exercice financier du CIRTEF portant sur la période allant de la création, le 21 juin 1978, à la fin de l'année civile 1978, montre un excédent de 117.313,15 francs suisses des recettes sur les dépenses.

Cet excédent est composé d'une somme de 42.313,15 francs suisses en espèces et 75.000,00 francs suisses en cotisations à percevoir. Il est dû principalement au versement d'une contribution spéciale de 66.996,60 francs suisses.

Les statuts du CIRTEF précisent, à l'article 60, que dans le cas où il y a un surplus budgétaire, il doit être versé à un fonds de réserve et utilisé pour combler tout déficit ou pour financer des projets de coopération d'intérêt général.

Dans ce cas, étant donné que le surplus provient de la contribution spéciale versée en 1978, le secrétariat général recommande qu'il soit utilisé pour les activités professionnelles dans le cadre du budget 1979.

Le Secrétaire général,

Jean-Louis Arcand
20 février 1979

ETAT DES RECETTES ET DES DEPENSES

pour la période du 21 juin au 31 décembre 1978

(en francs suisses)

<u>RECETTES</u>	<u>réalisé</u>	<u>budgeté</u>
- Cotisations perçues	100.000,00	
- Cotisations à percevoir	75.000,00	(175.000,00)
- Contribution spéciale	66.996,60	(28.048,00)
- Intérêts de banque	143,30	(---)
	<u>TOTAUX</u>	<u>242.139,90</u>
		<u>(203.048,00)</u>

DEPENSES

- Traitements (secrétaire général et secrétaire assistante)	36.298,84 (2)	(51.947,50)
- Charges sociales	3.528,71	(5.194,50)
- Services externes (frais bancaires, honoraires professionnels, personnel occasionnel, locations)	1.201,23	(4.722,50)
- Déplacements et représentation	10.343,53	(18.442,50)
- Publications, impression	195,90	(4.722,50)
- Communications et fret (poste, téléphone, télex, transport)	8.482,61	(8.500,50)
- Fournitures de bureau	622,95	(2.833,50)
- Abonnement, documentation	235,40	(944,50)
- Loyer	850,00 (3)	(4.722,00)
- Services auxiliaires	---	(3.778,00)
- Frais de réunion de Bureau	36.188,68 (5)	(47.990,00)
- Attribution à la Caisse-voyage pour la Conférence générale 1979	26.771,00	(26.771,00)
- Amortissement	107,90 (4)	(---)
		(20.590,00) (6)
	<u>TOTAUX</u>	<u>124.826,75</u>
		<u>(203.048,00)</u>

EXCEDENT des recettes sur les dépenses 117.313,15

Jean-Louis Arcand
Secrétaire général

20 février 1979



BILAN AU 31 DECEMBRE 1978

(en francs suisses)

ACTIF

Solde en banque	115.540,00
Cotisations 78 à percevoir (voir description, page 41)	75.000,00
Impôt anticipé à récupérer	50,15
Mobilier et équipement (valeur d'acquisition)	539,50 (7)
ACTIF TOTAL	191.129,65

PASSIF

Factures 78 à payer en 79	44.937,60
Cotisations 79 perçues d'avance (dues à TF 1 et à l'O.T.E.O.)	2.000,00
Fonds d'amortissement	107,90
Provision pour la Caisse-voyage 79 (pour la Conférence générale)	26.771,00
Excédent à disposition	
- en espèces	42.313,15
- cotisations à percevoir	75.000,00 --117.313,15

PASSIF TOTAL	191.129,65
--------------	------------

Jean-Louis Arcand
Secrétaire général
20 février 1979

Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française - CIRÉF

COTISATIONS 78 A PERCEVOIR

Radio Monte-Carlo	Fr.S.	10.000,00
Société française de production		10.000,00
Institut National de l'Audiovisuel		10.000,00
Office Mauritanien de Radiodiffusion		2.500,00
Office de Radiodiffusion-Télévision du Bénin		2.500,00
Office de Radiodiffusion-Télévision du Sénégal		2.500,00
Radio-Mali		2.500,00
Radio Rwanda		2.500,00
Radio-Seychelles		2.500,00
Radiodiffusion Nationale du Burundi		2.500,00
Radiodiffusion Nationale du Cameroun		2.500,00
Radiodiffusion Nationale Tchadienne		2.500,00
Radiodiffusion-Télévision Centrafricaine		2.500,00
Radio-Télévision Guinéenne		2.500,00
Radiodiffusion-Télévision Gabonaise		2.500,00
Radiodiffusion-Télévision Marocaine		2.500,00
Radiodiffusion-Télévision Mauricienne		2.500,00
Radio Nationale de Haïti		2.500,00
Radiodiffusion-Télévision de la Nouvelle Marche (Togo)		2.500,00
Radiodiffusion-Télévision Tunisienne		2.500,00
Radiodiffusion-Télévision Voltaïque		2.500,00

TOTAL Fr.S. 75.000,00

N.B. - La plupart des organismes n'avaient pas prévu le versement de cette cotisation au budget 78 et ont prévenu qu'ils s'en acquitteraient en 1979.

ment compétent de la SSR à Genève afin d'être certain que tout soit en règle en particulier en ce qui concerne les assurances sociales.

NOTES EXPLICATIVES SUR
LES COMPTES DE L'EXERCICE 1978

L'écart appréciable entre les prévisions et les dépenses réelles est dû en partie au fait que l'activité du secrétariat a été maintenue au minimum en attendant la rentrée des cotisations. Quarante pour cent des cotisations perçues a été versé en décembre seulement.

1. Cette contribution spéciale de la Société Radio-Canada et de l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec a été versée au CIRTEF pour permettre le fonctionnement de l'organisme malgré les retards prévus dans le versement des cotisations en 1978 et 1979. La contribution a été acceptée par le Bureau, à sa réunion statutaire des 24 et 25 octobre 1978, en vertu de l'article 57 des statuts. Le montant de Fr.S. 66.996,60 est composé de deux virements de fonds (Fr.S. 57.786,76 et Fr.S. 2.701,38) depuis le compte en banque du CIRTEF à Montréal plus les dépenses de fonctionnement (Fr.S. 6.508,46) engagés à Montréal entre la création du CIRTEF (21 juin 1978) et le transfert du secrétariat général à Genève.
2. L'écart est dû au fait que le traitement du secrétaire général, payé en \$ canadiens, représente une somme inférieure aux prévisions à cause de l'augmentation de la valeur du franc suisse. De plus, le traitement de la secrétaire assistante a été versé à compter de la mi-septembre seulement, Radio-Québec n'ayant pas facturé le traitement pour les mois de juillet et août.
3. Radio-Canada et la Société Suisse de Radiodiffusion n'ont pas facturé de loyer pour les mois de juillet, août, septembre et octobre.
4. Charge d'amortissement pour un classeur 4 tiroirs payé Fr.S. 539,50 et dont le coût est réparti sur 5 ans à compter de 1978 (Fr.S. 107,90 par année).
5. Le coût des réunions du Bureau varie selon le lieu où elles se tiennent. Un coût moyen est prévu au budget, mais le coût réel étant imprévisible, il y aura toujours des variations importantes à cette rubrique.
6. Les frais de mise sur pied du secrétariat général ont pu être reportés à l'exercice 1979, grâce au prêt de mobilier consenti par la Société Suisse de Radiodiffusion.
7. Achat d'une armoire-classeur ATAL "folio".

DIRECTION GÉNÉRALE

Case postale
3000 Berne 15
Téléphone 031 43 91 11
Télégrammes Radif
Telex 32116 Radif CH
Cheques postaux 30-85

Direction de la
Radio-Télévision Suisse romande
A l'attention de M. R. Schenker
Directeur régional
6, Av. de la Gare
1010 LAUSANNE

Votre référence

Votre communication

Notre référence

AJR/bl

Berne, Giacomettistrasse 3

12 juin 1979

Vérification des comptes du CIRTEF

Monsieur le directeur,

Suite à votre entretien avec M. D. Carl, directeur des finances et de la gestion de la SSR, il nous a chargé de vérifier les comptes du CIRTEF 1978. A cet effet nous avons rendu visite au CIRTEF le 1er juin 1979.

Les comptes du CIRTEF pour l'année 1978 avaient déjà fait l'objet d'une revision et d'un rapport par la Société Anonyme de Révision SOREFISA et nous joignons une copie du rapport à cette lettre.

Pour la bonne règle nous avons néanmoins procédé à un certain nombre de contrôles dont les résultats, sans exception, sont conformes aux chiffres mentionnés par la fiduciaire SOREFISA.

En ce qui concerne les impôts, le CIRTEF est au bénéfice d'une prolongation pour la remise de sa déclaration jusqu'après la réunion de Dakar. Cette prolongation a été demandée sur le conseil de la fiduciaire.

Nos propres remarques concernant le système de classement des pièces et la présentation du rapport financier vont de pair avec celles de la fiduciaire.

Nous avons cependant demandé à M. Arcand de bien vouloir encore contrôler sa situation personnelle avec le département compétent de la SSR à Genève afin d'être certain que tout soit en règle en particulier en ce qui concerne les assurances sociales.

Vérification des comptes du CIRTEF

12 juin 1979

Nous recommandons à la Conférence générale l'approbation des comptes ainsi que du rapport financier présentés par le Secrétaire Général, M. Jean-Louis Arcand.

DIRECTION DES FINANCES ET
DE LA GESTION

Controlling DG/SSR



Alain J. Reutter

Annexes: rapport et lettre de la
SOREFISA du 8 mars 1979

CC. M. Jean-Louis Arcand

Sorefisa

CONSEIL INTERNATIONAL DES RADIOS-TELEVISIONS
D'EXPRESSION FRANCAISE

GENEVE

R A P P O R T

sur l'examen des comptes de l'exercice annuel clôturé
au 31 décembre 1978

En vertu du mandat qui nous a été confié, nous avons vérifié les comptes de votre Association arrêtés au 31 décembre 1978.

Nous avons constaté ce qui suit :

- le bilan et le compte de recettes et de dépenses concordent avec la comptabilité,
- la comptabilité est tenue avec exactitude,
- la situation financière de l'Association répond aux règles généralement admises en la matière, ainsi qu'aux dispositions des statuts relatifs à la comptabilité.

Nous certifions en outre que la tenue des comptes et la gestion financière répondent aux dispositions prévues dans les résolutions prises par le Bureau de votre Association.

Genève, le 7 mars 1979

SOREFISA

Annexes : Etat des recettes et des dépenses pour la période du
21 juin au 31 décembre 1978
Bilan au 31 décembre 1978

(ANNEXE III)

L'ORIENTATIONDUCIRTEF

Ce document, élaboré à partir des recommandations du Colloque qui décida de créer le CIRTEF et basé sur le travail de réflexion et de recherche du Bureau du Conseil, définit l'orientation et précise le champ d'action du CIRTEF. Il a été approuvé par la Conférence générale Dakar 79.

Les recommandations du Colloque de juin 1977

Le Colloque international des radios-télévisions d'expression française, réuni à Montréal du 6 au 10 juin 1977, recommande :

1) Planification et développement

- que les radiodiffuseurs des pays en voie de développement s'organisent au niveau national, régional et continental, afin d'assurer leur indépendance et la coopération internationale, particulièrement dans le domaine technologique;

2) Programmation

- que les formes de coopération et d'échange, tout en renforçant le flux bilatéral avec les pays développés, s'acheminent de plus en plus vers une coopération multilatérale, entre les pays en développement d'une part, et avec les pays industriels d'autre part;

3) Gestion des ressources humaines et financières

- que soit dressé l'inventaire qualitatif des divers instituts et écoles de formation dans le domaine de la radio et de la télévision, ainsi que des moyens financiers d'accessibilité;

- que soit assurée, à travers une activité permanente du CIRTEF, la mise en commun des expériences et l'étude des besoins spécifiques ou communs;

4) Apport aux cultures nationales

- que soit assurée, en vue de la constitution, de la conservation et de l'exploitation de documents relevant du patrimoine culturel des peuples, la constitution d'un inventaire, avec la collaboration éventuelle de l'Unesco, de l'Institut culturel africain (ICA) et de l'Agence de coopération culturelle et technique;

5) Apport à l'éducation

- que l'introduction de la télévision éducative bénéficie de l'expérience des radiodiffuseurs qui la pratiquent, par un échange d'informations et de personnel, et par la formation de réalisateurs et de pédagogues, ainsi que des utilisateurs;
- que soient adaptés à la réalité de chaque pays la nature et le contenu des programmes éducatifs, la rédaction des documents d'accompagnement et la formation des animateurs;

6) Apport à l'agriculture

- que soient étudiés en particulier les langages propres à la valorisation du monde rural dans les pays en développement, par l'organisation de l'écoute collective, de la rétroaction et de la régionalisation des programmes et par la formation d'un personnel adapté à cette tâche;

7) Apport à la santé

- que la vulgarisation des connaissances dans les domaines de la nutrition, de l'hygiène et de la santé, respectant la complémentarité des méthodes traditionnelles et modernes, repose sur la formation d'animateurs capables de faire passer le message scientifique en termes compréhensibles;
- que cette formation s'appuie, le cas échéant, sur l'expérience des assistants médicaux en milieu rural;
- que le CIRTEF assure dans ce domaine des échanges internationaux d'information, en collaboration avec des organismes internationaux comme l'OMS, l'Unicef, ou la Croix-Rouge internationale;

8) Coopération dans le domaine de la radio

- étant donné l'évolution rapide de la technique dans le domaine de la radio (modulation de fréquence, transmission codée par impulsion, transmission par satellite, etc.), que les organismes membres reçoivent les meilleurs avis en matière de choix des équipements de production, de diffusion et de réception;
- que les échanges en matière de programmes ne se bornent pas à l'offre d'émissions complètes, mais permettent la composition de programmes "à la carte" correspondant aux besoins de chaque pays;
- que le CIRTEF recueille et distribue aux organismes membres des informations sur les programmes disponibles pour de tels échanges;
- que le CIRTEF facilite l'échange d'informations dans le domaine des études d'auditoire et des expériences de rétroaction;
- que le CIRTEF favorise la coproduction d'émissions;

9) Coopération dans le domaine de la télévision

- que soit encouragée la formation en territoire national du personnel spécialisé, sans pour autant exclure certains stages à l'étranger, notamment pour les cadres supérieurs ou certaines spécialisations;
- qu'un groupe de travail du CIRTEF étudie la réalisation et l'échange de documentaires permettant une meilleure connaissance mutuelle;
- que les premières coproductions se concentrent sur trois objectifs :
 - a) la découverte et la présentation de richesses nationales uniques;
 - b) la collaboration entre les équipes de production;
 - c) la mise en commun de ressources financières dépassant les moyens de chaque participant.

NATURE DU CIRÉE	OBJECTIFS	TYPES D'ACTIVITÉ	ÉVENTAIL DES POSSIBILITÉS	RÔLE DU SECRÉTARIAT	FINANCEMENT
<ul style="list-style-type: none"> Une association permettant la coopération, l'entraide et les échanges entre professionnels pouvant utiliser une langue commune. Il permet de réaliser des projets mis au point entre professionnels et répondant à leurs besoins. Il permet aux professionnels de faire des recommandations conjointes aux Gouvernements et aux organismes intergouvernementaux. Son activité doit compléter celle des organismes existants. Il ne remplacera pas la coopération intergouvernementale mais pourra en influencer les priorités. Le financement de ses activités doit provenir des organismes de coopération et de développement car, sauf les apports possibles en frais indirects, les radiodiffuseurs ne disposent pas de budgets de coopération qui leurs sont propres. Il n'a pas pour but, comme les UNIONs, de créer une infrastructure opérationnelle. Il recherche, avec les communautés radio et télé, les méthodes appropriées d'échanges de programme entre organismes. 	<p>1 - ENTRAIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> Dialogue et échanges de vues, d'expériences et de renseignements entre professionnels. Coopération et entraide en matière de : <ul style="list-style-type: none"> - production - technique - formation - programmation Promotion du développement de la radio et de la télévision. Dialogue des cultures. Liaison avec les organismes de coopération et de développement. Financement de ses activités doit provenir des organismes de coopération et de développement car, sauf les apports possibles en frais indirects, les radiodiffuseurs ne disposent pas de budgets de coopération qui leurs sont propres. <p>2 - INFORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Faire le point sur toute question intéressant les radios-télévisions et procéder à des échanges de vues lors des Conférences générales. Distribuer à tous les membres les résultats d'expérience et de recherches. Publier un bulletin de liaison comprenant nouvelles et documents. Publication de documents Information / Formation. Séminaires de haut-niveau sur l'orientation et le développement en matière de programme, de production et de technique. <p>3 - FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Accueil annuel de stagiaires intégrés par les organismes-membres. Stage courtes (4 à 6 semaines) de recyclage et de perfectionnement. Jumelage d'équipes de production pour réaliser des émissions sur des sujets ne portant pas à controverse (occasion de formation et d'interprétation des cultures). <p>4 - PROGRAMMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Production conjointe de séries sur un thème commun. Echanges de personnel. Echanges d'émissions. Rencontres de programmeurs et de producteurs. Coopération avec les services audio-visuels des organisations internationales. 	<ul style="list-style-type: none"> Prestation de quelques experts pour de courtes périodes. Donner accès aux sources existantes de documentation. Liaison avec les sources de financement pour le développement. Echange de renseignements et de conseils sur la technique et l'équipement. Faire le point sur toute question intéressant les radios-télévisions et procéder à des échanges de vues lors des Conférences générales. Distribuer à tous les membres les résultats d'expérience et de recherches. Publier un bulletin de liaison comprenant nouvelles et documents. Publication de documents Information / Formation. Séminaires de haut-niveau sur l'orientation et le développement en matière de programme, de production et de technique. Accueil annuel de stagiaires intégrés par les organismes-membres. Stage courtes (4 à 6 semaines) de recyclage et de perfectionnement. Jumelage d'équipes de production pour réaliser des émissions sur des sujets ne portant pas à controverse (occasion de formation et d'interprétation des cultures). 	<p>Un secrétariat léger sera tenu à assurer la liaison entre les membres et avec les autres organismes internationaux, à planifier et à coordonner les activités et à organiser les réunions.</p> <p>Pour préparer le contenu et réaliser les projets, le CIRÉE doit compter sur le personnel des membres, celui d'autres organismes, ou il doit obtenir des crédits pour faire recruter le travail.</p> <p>Possibilité de dégager des fonds au budget général d'activités professionnelles du CIRÉE. Ces fonds ne sont disponibles qu'à compter du 2ème semestre, quand toutes les cotisations ont été versées.</p>		

(ANNEXE IV)

REGLEMENTDU PRIX CIRTEFDE COREALISATION

Afin de favoriser, conformément à ses statuts, l'échange et la coproduction d'émissions entre les organismes-membres et de promouvoir le rôle de la radio et de la télévision en tant que moteur de développement au service de la collectivité :

Art. 1 - CONCOURS

Le CIRTEF organise, à l'occasion des sessions biennales de sa Conférence générale, un concours international d'émissions de radio et de télévision appelé "Prix CIRTEF de coréalisation".

Art. 2 - COREALISATION

La coréalisation des émissions présentées au Prix CIRTEF a pour objectif la mise en commun des ressources humaines, matérielles et techniques des organismes-membres afin de réaliser concrètement l'assistance mutuelle voulue par le CIRTEF, de permettre l'échange de connaissances entre les équipes de production et de présenter aux auditoires des émissions reflétant des points de vue pluralistes.

Cette mise en commun doit se traduire à la fois dans la diversité d'origine culturelle des organismes coréaliseurs et des collaborateurs techniques et artistiques, dans le choix des sujets et si possible des lieux de tournage et d'enregistrement et des moyens techniques utilisés.

Art. 3 - PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux membres actifs et associés du CIRTEF qui s'associent pour produire une émission ou une série d'émissions en coréalisation. Chaque groupe d'organismes ainsi associés ne peut soumettre qu'une seule émission radio-phonique et une seule émission télévision.

Art. 4 - EMISSIONS ADMISSIBLES

Les émissions présentées au Prix CIRTEF doivent poursuivre un des objectifs suivants :

- a) éducation populaire;
- b) présentation d'un contexte socio-économique;
- c) expression des particularités culturelles.

Elles doivent répondre aux conditions suivantes :

- être d'une durée minimum de 25 minutes;
- ne contenir aucune propagande ou critique relative à des systèmes politiques ou à des confessions religieuses;
- avoir été diffusées pour la première fois dans les deux ans qui précédent la Conférence générale;
- être offertes, pour diffusion, aux autres organismes-membres du CIRTEF, si possible libres de droits, pendant une période de deux ans après la proclamation des résultats.

Sur réception des émissions présentées, le Secrétaire général vérifie si l'envoi est conforme au règlement du concours. Lorsqu'un envoi ne lui paraît pas conforme, il est tenu d'en aviser immédiatement les organismes concernés.

Art. 5 - CRITERES DE SELECTION

Si la qualité des émissions présentées le justifie, trois émissions de radio et trois émissions de télévision répondant aux conditions du concours sont primées selon les critères suivants :

- a) le niveau de qualité quant au contenu et à la forme;
- b) le degré de coréalisation;
- c) l'accessibilité à l'auditoire le plus vaste.

Art. 6 - JURY

Un jury pour les émissions de radio et un jury pour les émissions de télévision sont formés au début de la Conférence générale.

Chaque jury est composé de cinq membres choisis parmi les délégués à la Conférence générale. Le Président du CIRTEF choisit un membre pour chaque jury parmi l'ensemble des délégués et chacun des quatre Vice-présidents du CIRTEF choisit un membre pour chaque jury parmi les délégués de sa région.

Chaque jury délibère à huis-clos, détermine sa procédure de vote et choisit, en son sein, un président qui fait rapport à la Conférence générale. Ses décisions sont sans appel.

Art. 7 - PRIX

Chaque jury peut attribuer un premier, un deuxième et un troisième "Prix CIRTEF de coréalisation".

Le premier prix consiste en une somme de 8.500 francs suisses pour la radio et de 12.500 francs suisses pour la télévision. Ces sommes sont partagées entre les organismes coréalisateurs de l'émission primée.

Il est vivement souhaité que les autorités officielles du pays où a lieu la Conférence générale offrent les deuxièmes et les troisièmes prix.

Un diplôme de participation est décerné à chacun des organismes qui s'est associé pour la coréalisation d'une émission présentée au Prix CIRTEF.

Art. 8 - INSCRIPTION AU CONCOURS

Les organismes qui désirent participer au Prix CIRTEF de coréalisation doivent faire parvenir au Secrétariat général du CIRTEF, dans les délais prévus à l'article 10, une copie de bonne qualité, en langue française, de l'émission qu'ils présentent.

L'envoi doit comprendre :

- a) la copie de l'émission sur bande magnétique ou cassette de haute qualité pour les émissions radiophoniques et sur cassette 3/4 de pouce pour les émissions de télévision (ces caractéristiques peuvent être modifiées par le Bureau du CIRTEF si les développements technologiques l'imposent);
- b) une notice d'une page décrivant l'objectif et le contenu de l'œuvre;
- c) une copie dûment remplie et signée de l'attestation portée à l'annexe 1 de ce règlement;
- d) une copie dûment remplie de la fiche d'accompagnement portée à l'annexe 2 de ce règlement et indiquant lequel des organismes coréalisateurs est chargé de présenter l'émission.

Art. 9 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de soumettre une émission au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Art. 10 - ECHEANCES

Les émissions présentées au Prix CIRTEF de coréalisation, accompagnées des pièces prévues à l'article 8, doivent parvenir au Secrétariat général du CIRTEF deux mois avant la Conférence générale.

Le jury des émissions de radio et le jury des émissions de télévision se réunissent à l'occasion de la Conférence générale. Les organismes dont l'oeuvre est primée sont informés dès que le jury s'est prononcé et les résultats précis sont communiqués au moment de l'attribution des prix lors de la séance de clôture de la Conférence générale.

1. Radio : les meilleurs artistes
2. Télévision : émissions de meilleur niveau

Les deux dernières émissions élaborées par les deux meilleurs artistes de la première émission sont conservées.

3. Concours :

- Radio Musique Musique Africaine Musique
Musique Musique Musique

4. Récompenses :

5. Récompenses :

6. Prise de l'émission dont sera informé :

7. Signature :

8. Signature :

9. Signature :

10. Signature :

11. Signature :

12. Signature :

PRIX CIRTEF DE COREALISATIONANNEXE I - ATTESTATION

Le soussigné, dûment autorisé par les organismes coréalisateur, atteste qu'une copie de l'œuvre intitulée :

peut être mise à la disposition de tous les organismes-membres du CIRTEF au cours de la période de deux ans qui suivra la proclamation des résultats du concours.

Ces organismes sont autorisés à diffuser une fois tout ou partie de l'œuvre en complétant s'il y a lieu par une présentation et une conclusion.

Cette diffusion est : - gratuite

- soumise
au paiement
de droits

Les demandes de renseignements concernant l'éventuel paiement de droits et les commandes doivent être adressées à :

Lieu _____ Date _____

Organisme _____

Nom _____

Signature _____

PRIX CIRTEF DE COREALISATION

ANNEXE II - FICHE D'ACCOMPAGNEMENT

1. Organismes coréalisateur(s) :

2. Organisme chargé de présenter l'émission :

3. Titre de l'émission présentée :

4. Auteur(s) :

5. Réalisateur(s) :

6. Date de la première diffusion : _____

7. Caractéristiques :

Radio Cassette Bande 19cm/sc 38cm/sc

Télé SECAM PAL NTSC

8. Nombre de cassettes ou bobines : _____

9. Nombre de colis expédiés : _____

10. Adresse où l'émission doit être retournée :

11. Les deux dernières étapes de la production sont :

Nom : _____

Signature : _____

(ANNEXE V)

BUDGET 1980-81 (en francs suisses)

(approuvé par la Conférence générale Dakar 79)

<u>DEPENSES</u> (1)	<u>1980</u>	<u>1981</u>
Traitements (secrétaire général et secrétaire assistante)	109.090,00	114.545,00
Charges sociales	10.910,00	11.454,00
Services externes (personnel occasionnel, honoraires professionnels, locations, frais bancaires)	11.000,00	11.500,00
Déplacements, représentation (secrétariat)	37.500,00	40.000,00
Publications, impression (documents, rapports, communiqués, photocopie)	5.500,00	6.000,00
Communication et frêt (poste, téléphone, télex, transport)	20.300,00	21.500,00
Fournitures de bureau (papeterie, articles divers)	4.800,00	5.400,00
Abonnements, documentation	750,00	800,00
Loyer	5.100,00	5.100,00
Mobilier, équipement	5.500,00	4.000,00
Réunions de Bureau (2)	40.000,00	42.500,00
Caisse-voyage (3)	13.440,00	13.440,00
Frais Conférence générale (4)	7.500,00	7.500,00
Prix CIRTEF	11.000,00	11.000,00
Activités professionnelles (5)	96.440,00	96.440,15
TOTAL DES DEPENSES	378.830,00	391.179,15

RECETTES

Cotisations (6)	345.000,00	345.000,00
Solde de l'exercice précédent (7)	80.009,15	46.179,15
TOTAL DES RECETTES	425.009,15	391.179,15

Surplus prévisible	46.179,15	0,00
(voir notes page suivante)		

BUDGET 1980-81

1. Les prévisions de dépenses de fonctionnement du secrétariat général ont été réduites au strict minimum dans un effort pour dégager des fonds pour les activités professionnelles comme l'ont demandé les participants à l'assemblée constituante en 1978. Il faut noter cependant que des variations sont inévitables étant donné que le CIRTEF n'a pas encore une expérience de plusieurs années sur laquelle baser les prévisions budgétaires.

2. Une réunion annuelle du Bureau est prévue. Le CIRTEF prend en charge les frais de déplacement et de séjour des membres du Bureau. Le per diem versé est fixé à 160 francs suisses.

3. CALCUL DE LA CAISSE-VOYAGE (Conférence générale)
(pour 21 participants)

<u>Dépenses</u> : billets d'avion à 2.000 Fr.S. en moyenne (21 x 2.000)	42.000,00
per diem pour 8 jours en moyenne à 160 Fr.S.	
(21 x 8 jours x 160 Fr.S.)	26.880,00
<u>TOTAL DES DEPENSES</u>	<u>68.880,00</u>

<u>Recettes</u> : contributions à la caisse-voyage - 1.000 Fr.S. par année (21 x 2 ans x 1.000 Fr.S.)	42.000,00
versement provenant du fonds général (2 ans x 13.440 Fr.S.)	26.880,00
<u>TOTAL DES RECETTES</u>	<u>68.880,00</u>

-
4. Dépenses prévues pour l'organisation matérielle de la Conférence générale biennale.

-
5. Les sommes prévues pour les activités professionnelles ne sont disponibles que si toutes les cotisations sont versées.

BUDGET 1980-81

16-0001 TANZANIE

6. CALCUL DE LA COTISATION ANNUELLE

Ce calcul est effectué en maintenant les cotisations au niveau actuel et en maintenant le rapport de 1 à 4 entre les membres du Sud et les membres du Nord comme cela est prévu par les statuts.

Membres du Sud (5.000 Fr.S.)

1 unité à 5.000 Fr.S. pour 21 membres	=	105.000,00 Fr.S.
---------------------------------------	---	------------------

(Si l'on ajoute 1.000 Fr.S. pour la contribution à la caisse-voyage, le versement annuel est de 6.000 Fr.S.)

Membres du Nord (20.000 Fr.S.)

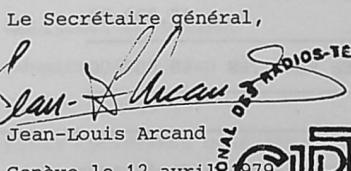
4 unités à 5.000 Fr.S. pour 12 membres	=	240.000,00 Fr.S.
--	---	------------------

(Au moment de la création de la caisse-voyage, les membres du Nord ont indiqué qu'ils préfèrent ne pas y participer)

TOTAL DES COTISATIONS	345.000,00 Fr.S.
-----------------------	------------------

7. L'adoption de ce budget signifie que la Conférence générale autorise le transfert automatique des surplus budgétaires au budget de l'année suivante.

Le Secrétaire général,



Jean-Louis Arcand

Genève le 12 avril 1979





20, quai Ernest-Ansermet
Case postale 234
1211 Genève 8, Suisse
Tél.: (022) 28 12 11
Télex: 28 274 (CIRT CH)